

Rime Nicolas / Piller-Carrard Valérie, député-e-s		M1085.09	
<b>Initiative cantonale :</b> Pas de 60 tonnes sur les routes suisses		DAEC	
		Cosignataires:	16
Reçu SGC:	10.11.09	Transmis Dir.:	19.11.09 <sup>*</sup>
		Parution BGC:	nov. 2009

### Dépôt et développement

L'Union européenne envisage d'autoriser les « 60 tonnes » sur les axes de transit. Ces camions de 25 mètres, qui sont plus lourds que les boing 737, ne sont pas adaptés à nos routes et vont à l'encontre de la politique suisse des transports menée jusqu'à aujourd'hui.

En effet, l'UE a demandé une étude concernant l'admission des « 60 tonnes ». La décision de la commission de l'UE est attendue cette année encore. Si cette décision devait être positive, les associations internationales de camionneurs demanderaient également l'admission sur les axes de transit suisses. Ces « Gigaliner » mettent en danger tous les autres usagers de la route.

Les routes de Suisse comme d'Europe ne sont pas appropriées à ces colosses. Par l'acceptation de l'initiative des Alpes, la Suisse a reconnu la nécessité de stabiliser le trafic routier, et de maîtriser le futur trafic de transit sur le rail et non pas sur la route. L'admission des « Gigaliner » contredirait cet objectif. Ces Mega Trucks sont dangereux, nuisibles à l'environnement et coûteux.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat de préparer un projet de décret afin d'exercer le droit d'initiative du Canton de Fribourg auprès de l'Assemblée fédérale.

\* \* \*

<sup>\*</sup> date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).